

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 30 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le trente septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le vingt trois septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

ACHERES	Monsieur Jean-Pierre HERIN, Conseiller Municipal
AIGREMONT	Monsieur Gilbert DIJON, Maire Madame Marie-Claude MEGE, Maire Adjoint
ANDRESY	Monsieur Guy BRIAULT, Maire Adjoint Madame Colette DELOR, Conseillère Municipale
CARRIERES-SOUS-POISSY	Monsieur Bernard DANIEL, Maire Adjoint
CARRIERES-SUR-SEINE	Monsieur Michel MILLOT, Maire Adjoint Madame Marie-Ange DUSSOUS, Maire Adjoint
CHAMBOURCY	Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale
CRESPIERES	Monsieur Raymond METZGER, Maire Adjoint
FEUCHEROLLES	Madame Susanne ZSCHUNKE, Conseillère Municipale
FOURQUEUX	Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
HOUILLES	Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Conseiller Municipal
LE MESNIL-LE-ROI	Monsieur Patrice RAYNAUD, Conseiller Municipal Monsieur Pierre DEBUE, Conseiller Municipal
LE PECQ	Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint Monsieur Michel STOFFEL, Conseiller Municipal
LE VESINET	Madame Raphaëlle KERSTEN, Conseillère Municipale
LES ALLUETS-LE-ROI	Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
L'ETANG-LA-VILLE	Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint Madame Catherine BEKHAZI, Maire Adjoint
MAREIL-MARLY	Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire
MONTESSON	Madame Joëlle TRIOULLIER, Madame Catherine MAUDET, Conseillère Municipale
MORAINVILLIERS	Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal
ORGEVAL	Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
POISSY	Madame Michèle de VAUCOULEURS, Maire Adjoint Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Monsieur Jean-Pierre MOREL,

SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Madame Christine ALLIBERT, Maire Adjoint Madame Muriel MAZARS-FERRARONE, Conseillère Municipale
TRIEL-SUR-SEINE	Monsieur Jean RAFTON, Maire Adjoint Monsieur Gilles DENE, Conseiller Municipal
VERNOUILLET	Monsieur Michaël CINALLI, Maire Adjoint
VILLENES-SUR-SEINE	Madame Yolande BAUDIN, Conseillère Municipale
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE	Monsieur Daniel TURCK, Maire Adjoint Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint
<u>Absents excusés :</u>	
CARRIERES-SOUS-POISSY	Monsieur Jean MARECHAL, Conseiller Municipal Monsieur José APARICIO, Conseiller Municipal
CHAMBOURCY	Monsieur Didier GUINAUDIE, Maire Adjoint
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal
CHAPET	Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale Madame Rosine THIAULT, Conseillère Municipale
CHAVENAY	Monsieur Denis FLAMANT, Maire Madame Myriam BRENAC, Maire Adjoint Madame Frédérique ROTELLI, Conseillère Municipale
ECQUEVILLY	Monsieur Guy JEANNE, Maire Monsieur Jean BEAUGRAND, 1 ^{er} Maire Adjoint
HOUILLES	Monsieur Bernard DUCLOS, Maire Adjoint Monsieur François HEURTEL, Conseiller Municipal
LE PECQ	Madame Reine AIRAUDO, Conseillère Municipale
LE VESINET	Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal
LES ALLUETS-LE-ROI	Monsieur Maxime ROUSSEAU, Conseiller Municipal
MARLY-LE-ROI	Monsieur Mathieu VINCENDET, Conseiller Municipal
ORGEVAL	Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal
MONTESSON	Madame Catherine MAUDET, Conseillère Municipale
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Monsieur Emmanuel LAMY, Maire
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Monsieur Philippe CHIVOT, Maire Adjoint
TRIEL-SUR-SEINE	Madame Christelle COLNAGHI, Maire Adjoint
VILLENES-SUR-SEINE	Madame Christyane JAVOISE, Conseillère Municipale
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE	Monsieur Roger BREVAUT, Maire Adjoint Monsieur Jean-François VAQUIERI, Maire Adjoint

Procurations :

CHAPET

Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale à Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint du Pecq

MARLY-LE-ROI

Monsieur Mathieu VINCENDET, Conseiller Municipal à Monsieur Daniel LEVEL, Président

ORGEVAL

Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal

Communes absentes :

CHANTELOUP-LES-VIGNES

CHAPET

CHATOU

CHAVENAY

CROISSY-SUR-SEINE

ECQUEVILLY

LE PORT-MARLY

MAISONS-LAFFITTE

MARLY-LE-ROI

MEDAN

VERNEUIL-SUR-SEINE

Nombre de communes	36
+ 1 Communauté de Communes	1
Quorum	39
Délégués présents	39
Délégués comptant pour le quorum	39
Procurations	3
Nombre de votants	42

Réunion du 30 SEPTEMBRE 2010

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 18h45.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président informe les Elus du départ en retraite de Madame MUNNIA. Une réception qu'il souhaite amicale et chaleureuse sera organisée en son honneur le 20 octobre prochain ; les Elus des Syndicats recevront un carton d'invitation à cet effet. Le Président demande à son successeur, Monsieur BEURE, de se présenter.

Monsieur BEURE remercie le Président. Il signale qu'il a pris ses fonctions il y a 15 jours, il participe ce soir à son premier Comité syndical.

Monsieur BEURE a pour mission la gestion des six Syndicats Intercommunaux rattachés à sa direction au sein de la Ville de Saint-Germain-en-Laye ; il bénéficie du statut de mise à disposition.

Monsieur BEURE a commencé sa carrière en tant que responsable des affaires financières de la Ville de Neuilly-sur-Seine, poste qu'il a quitté pour la direction générale des services d'une ville du Val d'Oise de 15 000 habitants et aujourd'hui, il intègre à la direction des Syndicats Intercommunaux.

Le Président accueille également les Elus d'Andrésy. Il rappelle que le Comité a accepté par délibération l'adhésion d'Andrésy à la Section Fourrière. Il leur souhaite la bienvenue et donne la parole aux deux délégués présents.

Monsieur BRIAULT remercie à son tour le Président. Monsieur Guy BRIAULT est Maire-Adjoint délégué à l'économie locale et à la vie des quartiers. Il remercie l'Assemblée d'avoir accueilli favorablement la demande d'adhésion de sa Commune.

Madame DELOR, Conseillère Municipale, est chargée des transports, du CCAS de sa ville.

Au prochain Comité, l'Assemblée accueillera les Elus d'Ecquevilly qui seront nommés dans les tous prochains jours par leur Conseil Municipal, précise le Président.

Le Président reprend l'ordre du jour et il cite tout d'abord les procurations reçues.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Madame BERNARD de la Commune du Pecq, comme Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Procès-verbal du comité du 14 juin 2010
- Compte rendu du Bureau du 14 juin 2010
- Compte rendu des actes du Président et du Bureau
- Budget supplémentaire 2010
- Aménagement de la Fourrière – Lot n° 2 extension du chenil – avenant n° 1
- Demande d'adhésion de la commune de l'Etang-la-Ville au CEDAT
- C.I.G. – Groupement de commandes pour achat de défibrillateurs cardiaques et accessoires
- Centre de Secours – Contributions des communes membres
- Questions diverses

Le Président demande aux Elus qui prendront la parole de se nommer afin de pouvoir les identifier sans erreur au moment de la rédaction des comptes rendus.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 14 JUIN 2010

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, les Elus de la Commune d'Andrésy ne prenant pas part au vote.

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 14 JUIN 2010

Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité, les Elus de la Commune d'Andrésey ne prenant pas part au vote.

COMPTE RENDU DES ACTES DU PRESIDENT

Signatures, les 10 mai et 2 juillet 2010, avec Yvelines Santé travail d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue afin que les Agents de la Fourrière Intercommunale bénéficient d'un stage de sauveteur secouriste du travail.

L'objectif est d'acquérir des connaissances nécessaires à la prévention des risques de notre Etablissement et des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attente du relais secours.

La formation d'une durée de deux jours est incluse dans le coût d'adhésion pour le suivi médical des agents avec ladite association.

Signatures, le 20 juillet 2010, de deux contrats de prêt avec la Caisse d'Epargne, pour les travaux de la Fourrière, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt relais de 85 000 € à titre d'avance sur la récupération du FCTVA et de la subvention de l'Agence de l'eau ; ce prêt est remboursable « in fine » à une date normale d'échéance avec un préavis d'un mois mais sans indemnités; les intérêts sont révisibles, calculés sur EURIBOR 3 mois avec une marge de + 0,27% et payables trimestriellement ; le contrat prévoit une commission de 75 € ; la durée maximale du contrat est de 3 ans,
- Prêt à taux fixe de 170 000 € sur 15 ans ; ce prêt est remboursable par échéances trimestrielles au taux fixe de 3,32% ; le contrat prévoit une commission de 150 €.

Après suppression du zéro sur numéraire indiqué par Madame TRIOULLET dans les 85 000 € du prêt relais (et non 850 000 €), il est pris acte du compte rendu.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Le Président précise que la principale modification du Budget Supplémentaire est liée à la suppression du montant de l'emprunt affecté aux travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Il informe par ailleurs que les travaux de la Fourrière sont pratiquement terminés. Un avenant pour les travaux de la Fourrière animale est à l'ordre du jour ; à la suite duquel la consultation pourra être lancée pour l'aménagement de box supplémentaires et d'une courette. L'extension de la surface accordée aux Forains a donné satisfaction même si cet espace reste, selon certains, encore insuffisant. Quant à la zone caravane, l'espace est mieux défini, l'accueil en est amélioré.

Une visite officielle pourra être organisée au printemps.

Le Budget Supplémentaire du SIVOM se répartit comme suit :

Section de fonctionnement - Recettes et Dépenses	➤	286 367,20 €
Section d'investissement - Recettes et Dépenses	➤	- 2 035 198,08 €

Le projet de budget comprend :

- ✓ la reprise des résultats de l'exercice précédent, conformément à la délibération d'affectation du 14 juin 2010,
- ✓ les restes à réaliser en investissement, constatés au Compte Administratif 2009,
- ✓ les dépenses et recettes nouvelles provenant de besoins non connus ou non couverts au moment du Budget Primitif 2010.

Pour mémoire, les prévisions avaient été serrées au maximum ; il est donc nécessaire de réajuster certaines lignes budgétaires.

Pour une lecture plus facile du Budget Supplémentaire, des tableaux récapitulatifs par section syndicale sont joints à ce document.

Dans le détail, ce budget se présente de la façon suivante :

SECTION CENTRE DE LUTTE ANTI-DROGUE

◆ Recettes

002	- Excédent antérieur reporté	—————>	5 899,34 €
-----	------------------------------	--------	------------

◆ Dépenses

6218	- Autre personnel extérieur	—————>	3 899,34 €
65738	- Subventions autres organismes	—————>	2 000,00 €
	Soit un total de	—————>	<u>5 899,34 €</u>

SECTION FOURRIERE

Section de fonctionnement

◆ Recettes

Chapitre 002	- Excédent de fonctionnement reporté	—————>	171 643,84 €
Chapitre 73	Contributions directes – Rôles supplémentaires pour		5 307,96 €
Chapitre 74	Adhésion des communes d'Andrésy et d'Ecquevilly (Recettes calculées sur 6 mois)	—————>	3 389,00 €

◆ Dépenses

Chapitre 011	- Charges à caractère général	—————>	140 190,80 €
--------------	-------------------------------	--------	--------------

On y retrouve divers réajustements de lignes liées à pour l'a la Fourrière pour 11 550,00 €.
Une partie du disponible est mise sur la ligne 6288 à hauteur d'un montant de 128 895,80 €.

Ce disponible servira en partie à poursuivre le financement des travaux à réaliser sur le site (partie chenil).

Chapitre 012	- Charges de personnel	—————>	34 000,00 €
	Il s'agit également de réajustements de crédits		
Chapitre 65	- Autres charges de gestion courante	—————>	3 400,00 €
	majoration pour la SPA partiellement compensée par une réduction de la ligne des honoraires		
Chapitre 67	-Charges exceptionnelles (notamment pour apurement des annulations de titres sur exercices antérieurs)	—————>	2 750,00 €

Soit un total de dépenses de	—————>	180 340,80 €
------------------------------	--------	--------------

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **180 340,80 €.**

Section d'investissement

◆ Recettes

Chapitre 001	- Excédent antérieur reporté	—————>	2 878,54 €
--------------	------------------------------	--------	------------

Chapitre 10	- FCTVA	→	3 065,00 €
Chapitre 1068 -	Excédent de fonctionnement capitalisé	→	84 584,19 €
Chapitre 13 -	Subvention Agence de l'Eau	→	6 648,00 €
	Soit un total de recettes de	→	97 175,73 €

◆ Dépenses

Chapitre 21 et 23	- Les dépenses correspondent :		
▪ à des reports de crédits		→	88 897,93 €
▪ chapitre 23 – Réajustement sur les lignes de travaux		→	8 277,80 €

Ce solde correspond aux dépenses réelles ainsi qu'aux reports imputables aux travaux de la fourrière desquels viennent se déduire les montants ré-imputés, il reste l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à hauteur de 25 618,33 € pour les études prévisionnelles du coût de l'aire d'accueil.

Les propositions nouvelles et les reports s'équilibrent en recettes et en dépenses pour la **section d'investissement à 97 175,73 €.**

La section Fourrière présente globalement les résultats suivants :

Section de Fonctionnement - Recettes et Dépenses	→	180 340,80 €
Section d'Investissement - Recettes et Dépenses	→	97 175,73 €

TOTAL 277 516,53 €

SECTION CENTRE DE SECOURS

Section de fonctionnement

◆ Recettes

Chapitre 002	- Excédent de fonctionnement reporté	→	87 674,45 €
--------------	--------------------------------------	---	-------------

◆ Dépenses

Les principales écritures sont réparties sur les chapitres suivants :

Chapitre 011	- Charges à caractère général	→	42 424,45 €
--------------	-------------------------------	---	-------------

Cette somme correspond à des crédits disponibles en attente d'affectation sur charges à caractère général

Chapitre 012	- Frais de personnel	→	45 000,00 €
--------------	----------------------	---	-------------

Ils concernent un complément pour le 13^{ème} mois 2010

Les propositions nouvelles s'équilibrent pour la **section de fonctionnement à 87 674,45 €.**

Section d'investissement

◆ Recettes

Chapitre 1068	- Excédent de fonctionnement capitalisé	→	33 166,08 €
---------------	---	---	-------------

◆ Dépenses

Chapitre 001	- Résultat d'investissement reporté	→	33 166,08 €
--------------	-------------------------------------	---	-------------

Les propositions nouvelles et les reports de la section Centre de Secours s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

Section de Fonctionnement → 87 674,45 €

Section d'Investissement	—————>	33 166,08 €
Total	—————>	120 840,53 €

SECTION GESTION DES VIGNES

Section de fonctionnement

Le Président rappelle que cette année le Syndicat a fêté les 10 ans de la Vigne, la récolte s'est faite sous le soleil ; le raisin augure d'une bonne récolte autant qualitative que quantitative.

◆ Recettes

Elles sont constituées :

▪ de la reprise de l'excédent antérieur sur le chapitre 002 pour	—————>	12 452,61 €
--	--------	-------------

◆ Dépenses

Il s'agit de réajustements de crédits sur diverses lignes	—————>	6 590,00 €
Le disponible est mis en attente d'affectation sur la ligne 6288	—————>	5 862,61 €

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **12 452,61 €**.

Section d'investissement

◆ Recettes

Elles sont constituées :

▪ de la reprise du résultat antérieur pour	—————>	12 741,97 €
--	--------	-------------

◆ Dépenses

Cette recette couvre :

▪ deux propositions budgétaires nouvelles (acquisition d'un sécateur et d'une tondeuse)	—————>	12 741,97 €
---	--------	-------------

Le Président informe qu'au moment de la création de la Section Vigne, il a été décidé que le personnel des deux Communes adhérentes se chargerait de l'entretien et que le Syndicat prendrait à sa charge l'investissement : le matériel mis à disposition du personnel. L'achat d'une tondeuse illustre son propos : la tonte, précédée aujourd'hui privilégié au désherbage, a été proposé par le personnel.

Les dépenses et les recettes de la Section s'équilibrent à la somme de **12 741,97 €**.

SECTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'exercice budgétaire 2010 devait marquer la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire l'accueil des gens du voyage ainsi qu'un commencement d'exploitation au dernier trimestre.

Le budget de l'aire d'accueil comportait en 2010 :

- le coût de la réalisation, financée entièrement par emprunt, car le SIVOM devra faire l'avance du FCTVA qui ne devrait être récupéré que début 2012 et des subventions qui devaient l'être dès en 2010,
- le coût de fonctionnement de l'aire d'accueil, calculé sur 3 à 4 mois de fonctionnement,
- le coût de fonctionnement de la section correspondante (quote-part de frais de personnel en particulier) et une estimation des premiers remboursements d'emprunts.

Le détail était donc au titre du budget primitif de l'exercice, le suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	—————>	69 690,00 €
Chapitre 012 – Frais de personnel	—————>	34 500,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	—————>	2 400,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	—————>	24 000,00 €
	Soit un total de	130 590,00 €

Recettes

Chapitre 70 – Remboursement de frais (fluides)	—————>	9 345,00 €
Chapitre 73 – Contributions directes	—————>	91 245,00 €
Chapitre 74 – Participations (subvention CAF)	—————>	25 000,00 €
Chapitre 75 – Produits de gestion courante	—————>	5 000,00 €
	Soit un total de	130 590,00 €

La cotisation à appeler auprès des habitants des 5 communes concernées pour équilibrer ce budget était fixée à 0,96 € par habitant.

En raison des difficultés rencontrées dans le cadre de l'acquisition de la maîtrise foncière des terrains d'assiette sur l'emprise desquels la future aire doit être construite, les travaux ne pourront être engagés avant la fin de l'exercice, les inscriptions budgétaires doivent donc être rectifiées en ce sens, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, les dépenses à réaliser au titre des charges à caractère général, des frais de personnel et des premiers remboursements des emprunts devront donc être réinscrites au titre de l'exercice 2011 et ne seront pas réalisées sur l'exercice courant.

Le Président propose de les maintenir en fonctionnement afin de constituer un montant à reprendre dans le cadre de l'affectation du résultat 2010 dès le BP 2011 ou au plus tard au BS 2011.

Section d'investissement

Ainsi, en investissement, un emprunt devait être souscrit à raison de 2 261 000 € à hauteur du montant des immobilisations à réaliser afin de couvrir la totalité de la dépenses en sus des financements à obtenir auprès des organismes subventionneurs.

Dépenses

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	—————>	2 218,93 €
Chapitre 23 – Construction sur sol d'autrui	—————>	-2 180 500,93 €
	Soit un total de	-2 178 282,00 €

Le solde correspond notamment à la prise en charge par la section Aire d'Accueil des Gens du Voyage des dépenses avancées par la section fourrière.

Recettes

Chapitre 16 – Emprunts	—————>	-2 250 000,00 €
-------------------------------	--------	-----------------

Néanmoins, un emprunt d'équilibre doit être souscrit afin de rétablir l'équilibre de la section d'investissement de la section AAGV suite à la ré imputation des dépenses dont la section fourrière avait effectué l'avance infra annuelle.

Ces dépenses engagées au titre des études pré opérationnelles seront donc financées outre par le FCTVA par un emprunt d'équilibre pour lequel la consultation bancaire est actuellement en cours à hauteur d'un montant à appeler de 70 000 €.

Le projet de Budget Supplémentaire 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses et il présente globalement les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	—————>	286 367,20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	—————>	-2 035 198,08 €

Monsieur BISSON souhaite avoir des précisions sur les 45 000 € de frais de personnel de la Section Centre de Secours et plus particulièrement les raisons qui n'ont pas permis d'inscrire cette somme en début d'année.

Cette somme aurait pu être affectée au Budget Primitif, le Président répond qu'il s'agit d'un réajustement.

Monsieur BOUZNADA souligne que pour cette même Section, il manque 250 € en fonctionnement.

Ces 250 € sont bien inscrits dans le tableau récapitulatif au chapitre 65 « charges diverses de gestion courante », confirme le Président.

Sans autre observation, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire tel que proposé ci-dessus.

Le Président faire part de l'état d'avancement des travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

La convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain pour l'aire d'accueil des gens du voyage n'est toujours pas signée. Monsieur ESNOL, le Maire de Conflans, craignait d'une part, l'apport de nuisances dans sa Ville et d'autre part, que les personnes résidant ponctuellement sur l'aire d'accueil s'adressent aux Services de la Ville de Conflans pour scolariser les enfants ou pour l'aide sociale des familles.

Le Président, accompagné du Sous-préfet, a rencontré Monsieur ESNOL, un accord a été trouvé sur le principe suivant : s'assurer de la participation des Communes pour la scolarisation des enfants et l'aide sociale aux familles. Un courrier va donc être envoyé dans ce sens aux Maires des quatre Communes concernées : un engagement par écrit devra être adressé au Maire de Saint-Germain-en-Laye confirmant la prise en charges des dépenses induites par la scolarisation et l'accompagnement social des familles, comme cela a été précisé dans le groupe de travail constitué à cet effet, sur le principe d'une répartition calculée en fonction du nombre d'habitants par Communes (comme pour les autres Sections du Syndicat). Après cette première étape, le Maire de Saint-Germain-en-Laye entérinera à son tour cet engagement par écrit en joignant la copie des courriers des autres Maires. Une fois ces engagements formels reçus, Monsieur ESNOL donnera son assentiment à la Ville de Paris qui pourra ensuite délibérer sur la convention. Le Président remercie le Sous-préfet publiquement pour sa démarche.

En parallèle, le Syndicat devra veiller à ce que la date limite du permis de construire ne soit pas rendue caduque pour non commencement des travaux. Le permis de construire est délivré par le Maire de Saint-Germain-en-Laye.

Madame MAZARS demande des précisions sur la localité de l'emplacement.

Il faut traverser la forêt (RN 184) de Saint-Germain en direction de Conflans, la route menant sur les terrains du SIAPP et longeant la Seine se trouve deux cent mètres avant le pont, sur la droite indique le Président. L'aire d'accueil de Conflans se situe de l'autre côté, donc il existe bien une cohérence sur cette partie du territoire. Le Président ajoute que la Ville de Saint-Germain-en-Laye dispose de peu d'espaces pour réaliser cet aménagement ; il ne serait pas non plus logique de bloquer une place de marché pour permettre cet accueil.

Monsieur RAYNAUD s'interroge sur les difficultés rencontrées par la Ville d'Achères au regard des charges induites par la gestion de leur aire d'accueil suivant l'exemple de la Ville de Conflans.

Le Président ne peut rien avancer par rapport aux villes voisines et les soucis que cette gestion soulève. Il signale que pour l'aire d'accueil du SIVOM, la gestion sera confiée, par Délégation Service Public, à une société spécialisée connaissant les besoins et les attentes de ce public.

Le Président poursuit son ordre du jour.

AMENAGEMENT DE LA FOURRIERE – LOT N° 2 EXTENSION DU CHENIL – AVENANT N° 1

Le cabinet « Studio ARA » a fait une proposition comportant un taux de rémunération de 15% sur un coût des travaux estimé à 65 000 € HT. Le forfait provisoire de rémunération est donc estimé à 9 750 € HT.

Le pourcentage de maîtrise d'œuvre peut paraître important au regard de ce qui peut se faire traditionnellement, ce dernier tient compte du faible montant des travaux, explique le Président.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre correspondant pour le lot n° 2 – extension chenil - relatif au réaménagement de la Fourrière Intercommunale et tous les documents s'y rapportant.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition susmentionnée.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE AU CEDAT

La commune de l'Etang-la-Ville est adhérente aux sections Fourrière et Centre de Secours. Elle demande son adhésion à la section CEDAT pour répondre au problème croissant que représente la toxicomanie au sein des populations (jeunes ou adultes).

Le CEDAT, structure publique rattachée à l'hôpital Mignot de Versailles, propose des consultations gratuites et anonymes. Son rôle consiste à offrir un espace d'accueil, d'écoute et de soins, ouvert à toutes les personnes dépendantes de produits toxiques.

Un rapport d'activité est présenté chaque année devant l'Assemblée délibérante, ajoute le Président.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la population, la commune de l'Etang-la-Ville souhaite adhérer à cette section.

Le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle demande.

Aucune observation, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de l'Etang-la-Ville à la Section du CEDAT.

C.I.G. – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DE DEFIBRILATEURS CARDIAQUES ET ACCESSOIRES

Le CIG Grande Couronne constitue un groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de fournitures pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques, accessoires et contrat de maintenance.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire du marché de fournitures.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Certaines collectivités, comme Fourqueux, Mareil-Marly, ont été dotées gratuitement par le Rotary club (don) ; seules l'installation, la maintenance et la formation du personnel restaient à la charge des communes informe le Président.

Par conséquent, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les engagements du Syndicat contenus dans ce document et de l'autoriser à signer cette convention.

Madame BEKHAZI souhaite connaître le nombre de défibrillateurs commandés.

Le Président précise que ces défibrillateurs sont prévus pour la Fourrière, un ou deux seront commandés, cela dépendra du lieu d'installation : à l'extérieur ou à l'intérieur. Si c'est à l'extérieur, un raccordement électrique est nécessaire pour maintenir une certaine température ... Un appareil pourrait être installé du côté du bureau et l'autre du côté du chenil.

En réponse à Madame MAZARS, le Président signale qu'un seul défibrillateur peut suffire, après il s'agit d'une question d'éloignement de l'appareil qui conditionnera la rapidité de l'intervention en réponse à l'incident.

Les études faites actuellement démontrent le peu d'utilisation de ces appareils souligne Madame MAZARS. Le plus important est d'installer le défibrillateur dans un endroit connu de tous, accessible et de préférence à l'extérieur. L'autre aspect à privilégier est la formation du personnel à son utilisation et aux premiers gestes d'urgence. Ces formations essentielles peuvent être dispensées par la Croix Rouge, elles doivent naturellement être régulièrement renouvelées.

Le Président remercie Madame MARZARS pour ces précisions.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la proposition détaillée ci-dessus.

CENTRE DE SECOURS – CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES

Le Président précise que le SDIS est financé conjointement par les communes, à hauteur de 45 % et le Conseil Général pour les 55 % restants. La particularité du Département des Yvelines est la reconnaissance dévolue aux communes en tant que bâtisseurs des bâtiments (prise en charge du financement).

Le Président rappelle également qu'auparavant les pompiers étaient des agents communaux, puis intercommunaux avant d'être intégrés au sein du département. Suite à ce transfert de compétences, le SIVOM est pour partie « une caisse de transmission », des fonds collectés, entre les communes et le SDIS ; seuls 3 syndicats intercommunaux dans le département continuent cette pratique, les communes qui n'appartiennent pas à une intercommunalité payent directement leur contribution au SDIS.

Aujourd'hui, le SDIS souhaite plus de lisibilité. Une relation directe entre les communes et le SDIS apportera aussi plus de lisibilité pour les maires des communes sur les coûts de revient de ce service.

C'est pourquoi, par courrier du 2 juillet dernier, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS a émis la proposition selon laquelle la contribution des communes membres du SIVOM au

fonctionnement du SDIS soit appelée directement auprès des collectivités sans avoir à passer par l'intermédiaire du Syndicat.

Cette modification est par conséquent proposée dans un souci de simplification administrative.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'existence de la section dite « centre de secours » puisque les communes demeurent solidaires d'un certain nombre de charges (13^{ème} mois des sapeurs pompiers, annuités d'emprunts, charges éventuelles liées aux accidents de travail des agents lorsqu'ils étaient employés par le SIVOM). Pour ces charges de fonctionnement restant affectées au SIVOM, le Président a demandé au Colonel DENIN, Directeur financier du SDIS, d'établir une projection financière pour le paiement du 13^{ème} mois et une étude liée au risque de rechute suite à un accident du travail. Ces estimations seraient faites dans le but de solder en une seule fois le paiement de ces charges et ainsi permettre au SIVOM de supprimer la Section « Centre de secours ».

La cessation de cette compétence se ferait donc en deux phases : tout d'abord le versement direct de la contribution des communes au SDIS et ensuite le paiement en une seule fois des charges décrites plus haut. Cette proposition est faite à la demande du Président du SDIS, Bertrand DEVYS.

Madame MAUDET demande si le Colonel DENIN a donné des délais pour la transmission de cette étude, à savoir s'il n'est pas préférable de tout faire en une seule étape.

Cette étude requiert une analyse des événements passés, elle ne pourra être transmise qu'en 2011, rétorque le Président.

Pour Madame MAUDET, il n'y a pas de caractère d'urgence pour cette affaire qui pourrait être soldée en une seule fois, l'année prochaine.

Le Président, qui a bien pris note de la suggestion faite par Madame MAUDET, propose au comité syndical d'intégrer cette modification de la convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et EPCI au SDIS des Yvelines et il informera les Elus, lors d'une prochaine séance, de la faisabilité du projet.

Sans autre commentaire, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la proposition susmentionnée.

Le Président considère qu'un syndicat à vocations multiples peut tout aussi bien avoir de nouvelles compétences, comme l'aire d'accueil des gens du voyage, mais aussi en soustraire comme cela s'est fait en 2008 pour la Section « Collège des hauts Grillets » suite à l'extinction de l'emprunt.

Madame TRIOULLET propose de créer une zone supplémentaire à l'aire d'accueil des gens du voyages pour accueillir les sans domicile fixe dans des mobil-homes, surtout à l'approche de l'hiver afin d'éviter que des gens dorment dans la rue.

Il existe des structures pour cet accueil : la « Maison Verte » qui est une maison d'accueil temporaire située à Saint-Germain et deux autres établissements sont sur Conflans, indique le Président.

Monsieur MOREL informe que deux appartements sur Saint-Germain peuvent recevoir des familles avec enfants.

Le Président ajoute que la Ville de Fourqueux essaye de conserver un appartement vide qui peut servir aux familles dans l'urgence. Il cite l'exemple d'une famille dont la maison avait brûlé et pour laquelle il ne dispose pas de solution de relogement.

Conserver un appartement vide a un coût mais c'est aussi un service de dépannage qui peut être rendu ; cette pratique peut s'appliquer sur le plan intercommunal. Le SIVOM peut effectivement mener une réflexion sur la question sociale.

Madame TRIOULLET souligne que la mise à disposition de mobil-homes pour les sans abris peut être une solution simple et peu coûteuse.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas de questions diverses, le Président lève la séance à 19h20.